

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD**

**CONSULTATION PUBLIQUE**

**RAPPORT SUR SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE  
TENUE À 19h30 LE LUNDI 6 JANVIER 2020 POUR LES PROJETS  
DES RÈGLEMENTS DE PLAN D'URBANISME : NO. 309-7  
NO.309-8 NO. 309-9 INTITULÉ ZONAGE, NO.313-1 POUR  
CONSTRUCTION ET 312-1 POUR PERMIS DE CONSTRUCTION.**

Tenue dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, 505 rue Frontière, Hemmingford. Présents sont les conseillers : Jean Pierre Bergeron, Lucien Bouchard et Monsieur Paul Viau, maire, agit à titre de président d'assemblée.

Est également présente la directrice générale, Sylvie Dubuc. Le maire était responsable pour l'explication du projet et pour répondre aux questions.

Tel que prévu, l'assemblée publique de consultation a eu lieu à 19h30. Des personnes du public étaient présentes, dont une a adressé des questions au maire afin de connaître l'impact des modifications proposées sur les cinq règlements présentés. La séance de consultation s'est terminée à 19h44.

*Des copies du projet de règlement étaient disponibles dans la salle et au bureau municipal.*

**PROCÈS-VERBAL** de la session ordinaire du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le lundi 6 janvier 2020 à 20h00 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 505, rue Frontière, Hemmingford.

Sont présents les conseillers Richmond Viau, Deborah Beattie, Maude St-Hilaire, Jean Pierre Bergeron, Lucien Bouchard et Pierre Mineau, tous formant quorum. Monsieur Paul Viau, maire, agit à titre de président d'assemblée.

Sont également présents la secrétaire d'assemblée, Sylvie Dubuc, et du public.

**2020-01-01 ACCEPTATION D'ORDRE DU JOUR DU 6 JANVIER 2020**

1. Agenda
2. Procès-verbal du 2 décembre 2019.
3. Procès-verbal séance spéciale 16 décembre 2019
4. Comptes payables
5. Règlements
  - a) Adoption du règlement no. 287-11 – Compensations 2020
  - b) Adoption règlement de zonage : no.309-7, no.309-8, no.309-9 , et construction no.312-1 et no.313-1.
6. Demande d'autorisation = lot 5 366 176
7. Taux de taxes 2020
8. Taux d'intérêt, arrérages 2020
9. Révision annuelle, traitement des employés 2020
10. Vente pour non-paiement de taxes municipales
11. Dépôt déclaration des apparentés pour 2019
12. Autorisation de dépenses
  - a) Administration :
    1. Renouvellements d'adhésions
    2. Contribution à l'aréna de Napierville
  - b) Voirie : Appel d'offres public pour travaux de pavage chemins Lavallée , Moore (en partie) et Shield.
  - c) service des incendies

- d) appuis financiers, dons et commandites :
  - 1. Gala Agristars
  - 2. Mouvement Guides de Hemmingford
  - 3. Dollars Caravane
- 13. Rapports mensuels
  - a) Inspecteur de la voirie
  - b) Inspecteur municipal en bâtiment
  - c) Service des incendies
- 14. Sujets divers :
- 15. Correspondance
- 16 Période des questions
- 17. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,  
 APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
 ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'ordre du jour, avec le point 14, "Sujets divers", ouvert.

**2020-01-02 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 DÉCEMBRE 2019**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,  
 APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard,  
 ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session régulière du 2 décembre 2019, tel que déposé.

**2020-01-03 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2019**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,  
 APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,  
 ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session extraordinaire du 16 décembre 2019, tel que déposé.

**2020-01-04 ACCEPTATION DE COMPTES PAYABLES**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale confirme, que les fonds sont disponibles pour le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe, soit dans le budget 2019 ou 2020, ou par une appropriation de surplus ;

201900565	2019-12-03	André Barrière	480.00 \$
201900566	2019-12-03	Bitume Québec	229.95 \$
201900567	2019-12-05	CIBC Visa	404.09 \$
201900568	2019-12-05	BELL Canada - INTERNET	98.88 \$
201900569	2019-12-06	MSA Infrastructures inc.	40 074.89 \$
201900570	2019-12-09	REACTIF agence web inc.	3 809.50 \$
201900571	2019-12-11	Ministère du revenu du Québec	6 028.06 \$
201900572	2019-12-11	Receveur Général du Canada	2 444.53 \$
201900573	2019-12-13	Le Café Hemmingford	350.00 \$
201900574	2019-12-18	Bulletin comm. Info Hemmingford	2 000.00 \$
201900575	2019-12-18	Denicourt Arpenteurs	1 178.49 \$
201900576	2019-12-29	Bell Canada	248.59 \$
201900577	2019-12-29	Bell Mobilité	48.25 \$
201900578	2019-12-29	Bureau en Gros	172.43 \$
201900579	2019-12-29	Hydro-Québec	1 948.06 \$
201900580	2019-12-29	Rona (FCDQ)	393.72 \$
202000001	2020-01-01	Dery Telecom	182.56 \$
202000002	2020-01-06	Aréo-Feu Ltée	2 068.61 \$

202000003	2020-01-06	Dunton Rainville	229.95 \$
202000004	2020-01-06	Fonds d'information	24.00 \$
202000005	2020-01-06	Village de Hemmingford	1 680.47 \$
202000006	2020-01-06	Infotech	367.92 \$
202000007	2020-01-06	Recy Compact Inc.	16 085.40 \$
202000008	2020-01-06	Somerville Garage	5 191.12 \$
202000009	2020-01-06	Signaux Golf	217.30 \$
202000010		Annuler	
202000011	2020-01-06	Pavages M.C.M.Inc.	44 463.14 \$
202000012	2020-01-06	LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	362.82 \$
202000013	2020-01-06	Groupe Ultima Inc.	27 196.00 \$
202000014	2020-01-06	CMP Mayer Inc.	5 094.83 \$
202000015	2020-01-06	JALEC INC.	459.90 \$
202000016	2020-01-06	R Hebert Printing	310.43 \$
202000017	2020-01-06	BUDGET PROPANE	246.42 \$
202000018	2020-01-06	Inspections d'échelles D. Thibault	402.41 \$
202000019	2020-01-06	Paul De Lagrave	210.00 \$
202000020	2020-01-06	Pétrolière Impériale - ESSO	1 005.51 \$
202000021	2020-01-06	André Barrière	360.00 \$
202000022	2020-01-06	HAMSTER	99.85 \$
202000023	2020-01-06	Groupe Sécurité Alarma	215.46 \$
202000024	2020-01-06	SPCA Roussillon	228.43 \$
202000025	2020-01-06	Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu	4 505.00 \$
202000026	2020-01-06	TECHNOLOFIES BIONEST INC.	284.09 \$
202000027		Annuler	
		Paie des employés	65 406.78 \$
			<b>236 807.84 \$</b>

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maude St-Hilaire,  
 APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau,  
 ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le paiement des comptes selon la liste déposée pour un total de  
 236 807.84 \$ plus les dépenses qui seront autorisées à la présente séance.

**2019-01-05 ADOPTION, RÈGLEMENT 287-11 IMPOSANT UNE  
 COMPENSATION POUR LES FRAIS RELIÉS À LA GESTION  
 DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR 2020**

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou une partie des biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Hemmingford a adopté un budget qui prévoit des recettes égales aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT les coûts annuels reliés à la gestion des déchets, y incluant les frais pour la collecte et le transport des déchets, leur enfouissement hors du territoire de la municipalité et les frais de la redevance ;

CONSIDÉRANT les coûts annuels reliés à la gestion des matières résiduelles recyclables, les frais pour la collecte porte-à-porte et le transport des matières recyclables à un centre de tri ;

CONSIDÉRANT QUE ces services sont disponibles à tous les propriétaires selon l'unité de logements, commerces, ou industries d'usage sans exception et que ces services sont fournis toute l'année ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire mettre à jour le tarif annuel payable par les propriétaires du territoire du Canton de Hemmingford pour couvrir les coûts de la gestion des matières non recyclables et des matières recyclables ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement avec dispense de lecture a dûment été donné par le conseiller Jean Pierre Bergeron lors de la séance régulière du conseil tenue le 2 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mentionné l'objet de ce règlement à la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richmond Viau,  
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE le règlement no. 287-11 intitulé *Règlement imposant une compensation pour les frais reliés à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité du Canton de Hemmingford pour l'année 2020, matières non recyclables (déchets) et matières recyclables* soit adopté ;

QUE le règlement no. 287-11 soit adopté et qu'il entre en vigueur selon la loi.

*Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation dans la salle et au bureau municipal.*

**2020-01-06 RÈGLEMENT NO.309-7 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT NO.309 CONCERNANT LE  
ZONAGE**

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets;

ATTENDU QUE la municipalité désire encourager l'implantation de nouvelles entreprises dans la zone industrielle ;

ATTENDU QUE notre règlement de zonage ne permet pas à une entreprise de vendre directement sur place ce qu'elle produit ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité d'autoriser cette mixité d'usage ;

ATTENDU QUE l'avis de motion, avec dispense de lecture, donné par le conseiller Pierre Mineau à la séance du conseil du 2 décembre 2019 ;

ATTENDU QUE la séance de consultation publique tenue avant la séance du conseil avec participation du public, le 6 janvier 2020;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal*, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Mineau,  
APPUYÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le règlement no. 309-7 et de transmettre à la MRC des Jardins-de-Napierville le règlement pour attester de sa conformité.

**2020-01-07 RÈGLEMENT NO. 309-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO.309 CONCERNANT LE ZONAGE**

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets;

ATTENDU QUE la CPTAQ a autorisé en 2015 une utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit une maison unifamiliale, sur une partie du lot 5 366 138, par la décision No. 410958. Cet usage était alors autorisé dans la zone « 423-1 » et la municipalité a recommandé à la CPTAQ d'autoriser la demande ;

ATTENDU QUE lors de la conformité au SADR, la municipalité a modifié son zonage, et par une erreur d'inattention, une maison unifamiliale n'est dorénavant plus autorisée dans la zone « extraction 5 » ;

ATTENDU QUE la municipalité n'avait pas l'intention de faire perdre ce droit de construire au propriétaire et désire maintenant corriger son erreur ;

ATTENDU QUE l'avis de motion, avec dispense de lecture, donné par le conseiller Lucien Bouchard à la séance du conseil du 2 décembre 2019 ;

ATTENDU QUE la séance de consultation publique tenue avant la séance du conseil avec participation du public, le 6 janvier 2020;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal*, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Lucien Bouchard, APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le règlement no. 309-8 et de transmettre à la MRC des Jardins-de-Napierville le règlement pour attester de sa conformité.

**2020-01-08 RÈGLEMENT NO. 309-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO.309 CONCERNANT LE ZONAGE**

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets;

ATTENDU QUE le chapitre sur les bâtiments principaux et accessoires ainsi que le chapitre sur les marges du règlement de zonage avaient besoin d'être ajustés pour mieux répondre au contexte de la municipalité ;

ATTENDU QUE l'avis de motion, avec dispense de lecture, donné par la conseillère Maude St-Hilaire à la séance du conseil du 2 décembre 2019 ;

ATTENDU la séance de consultation publique tenue avant la séance du conseil du 6 janvier 2020, avec présence de citoyens, ou le maire a expliqué qu'il y aurait des modifications recommandées à l'article 17 ainsi qu'un ajout à l'article 7, au point 4.1.9, dans le but d'autoriser les boîtes de camions et remorques pour usage agricole seulement ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal*, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude St-Hilaire, APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le règlement no. 309-9 et de transmettre à la MRC des Jardins-de-Napierville le règlement pour attester de sa conformité.

**2020-01-09 RÈGLEMENT NO.313 RELATIF AUX CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE RÈGLEMENT , NO. 313-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONSTRUCTION NO.313**

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets ;

ATTENDU QUE le règlement de construction numéro 313 nécessitait certaines modifications pour mieux encadrer la construction des bâtiments sur le territoire et pour assurer leur sécurité et salubrité ;

ATTENDU QUE l'avis de motion, avec dispense de lecture, donné par la conseillère Deborah Beattie, à la séance du conseil du 2 décembre 2019 ;

ATTENDU QUE la séance de consultation publique tenue avant la séance du conseil avec participation du public, le 6 janvier 2020;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal*, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Deborah Beattie, APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le règlement no. 313-1 et de transmettre à la MRC des Jardins-de-Napierville le règlement pour attester de sa conformité

**2020-01-10 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 312-1 RELATIF AUX CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 312**

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets ;

ATTENDU QUE le règlement relatif aux conditions d'émission des permis de construction numéro 312 nécessitait certains ajouts pour favoriser l'implantation de nouvelles constructions sur le territoire ainsi qu'une modification concernant une partie du territoire qui n'appartient plus au Canton ;

ATTENDU QUE l'avis de motion, avec dispense de lecture, donné par le conseiller Richmond Viau à la séance du conseil du 2 décembre 2019 ;

ATTENDU QUE la séance de consultation publique tenue avant la séance du conseil avec participation du public, le 6 janvier 2020;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal*, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richmond Viau, APPUYÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron, ET RÉSOLU à l'unanimité, le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le règlement no. 313-1 et de transmettre à la MRC des Jardins-de-Napierville le règlement pour attester de sa conformité.

**2020-01-11 DEMANDE D'AUTORISATION POUR UTILISATION AUTRE QU'AGRICOLE AU LOT 5 366 176**

ATTENDU QU'une demande d'autorisation a été déposée par Donald McEwan concernant le lot 5 366 176 du cadastre du Québec situé sur le territoire de la municipalité du Canton de Hemmingford ;

ATTENDU QUE le lot en question appartient à Mme Leila Basen ;

ATTENDU QUE cette propriété est assujettie à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (L.P.T.A.A.Q.) ;

ATTENDU QUE la demande vise une utilisation autre qu'agricole, spécifiquement l'utilisation d'une superficie de 80m<sup>2</sup> d'un bâtiment existant aux fins d'ébénisterie ;

ATTENDU QUE cette bâtisse ne deviendra pas un immeuble protégé ;

ATTENDU QUE le projet n'aura aucun effet sur la possibilité d'utilisation du lot à des fins agricoles ;

ATTENDU QU'une autorisation n'occasionnera aucune conséquence sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;

ATTENDU QUE l'application des lois et règlements n'aura aucun effet sur l'environnement et plus particulièrement sur les établissements de production animale ;

ATTENDU QU'il n'y a aucun autre emplacement approprié, car la bâtisse est déjà existante sur le lot en question ;

ATTENDU QU'une autorisation n'aura aucun effet sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ;

ATTENDU QUE la bâtisse est déjà existante donc une autorisation n'aura aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région ;

ATTENDU QUE le projet ne vise pas la modification de la constitution des propriétés foncières ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Mineau,  
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE la municipalité du Canton de Hemmingford recommande et demande à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec d'accorder l'autorisation recherchée sur le lot 5 366 176 du cadastre du Québec situé au Canton de Hemmingford.

#### **2020-01-12 TAUX DE TAXE FONCIÈRE, EXERCICE FINANCIER 2020**

ATTENDU QU'en vertu du règlement municipal no. 235, le conseil peut établir le taux de taxe foncière par simple résolution ;

ATTENDU QUE le comité des finances recommande l'adoption d'un taux de taxe de 0.49\$/100\$ d'évaluation, pour appliquer au rôle d'évaluation de 2020;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Maude St-Hilaire,  
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER un taux de taxe foncière générale pour l'exercice financier 2020 de 0.49\$/100\$ d'évaluation, tel que recommandé.

#### **2020-01-13 TAUX D'INTÉRÊT, ARRÉRAGES**

ATTENDU QUE conformément à l'article 981 du *Code municipal*, le conseil peut décréter par résolution un taux d'intérêt qui s'applique à toutes les créances impayées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Pierre Bergeron,

APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE le taux d'intérêt sur les arrérages demeure à 12% par année.

**2020-01-14 RÉVISION ANNUELLE, TRAITEMENT DES EMPLOYÉS  
MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE le traitement des employés municipaux est réévalué annuellement ;

ATTENDU QUE le comité d'administration recommande au conseil, une augmentation du salaire annuel des employés municipaux travaillant à temps plein, temps partiel et de l'administrateur du service des incendies, aux montants recommandés par le comité des finances et budgétés pour 2020;

ATTENDU QUE le salaire de la directrice générale sera de 65,000\$ pour l'année 2020 ;

IL EST PROPOSÉ par la conseiller Lucien Bouchard,  
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER les recommandations du comité des finances ci-haut indiquées et d'approuver une augmentation de salaire, rétroactif au 1er janvier 2020 pour tous les employés cités plus haut.

DE MAINTENIR le taux pour les déplacements des employés à 0.44 \$/km, le tout tel que budgété.

**2019-01-15 VENTE EN 2020 DES PROPRIÉTÉS POUR NON-  
PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES**

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé au conseil municipal, une liste des propriétés avec des arrérages de taxes municipales pour une période de deux ans, incluant les années 2018 et 2019;

ATTENDU QUE selon la politique du conseil municipal, les comptes avec les arrérages de deux ans doivent être transférés à la MRC des Jardins-de-Napierville pour vente pour non-paiement de taxes;

ATTENDU QUE les propriétaires impliqués ont été informés de ces procédures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Mineau  
APPUYÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE TRANSMETTRE la liste des propriétés qui ont encore des arrérages de taxes et autres charges de deux ans, 2018 - 2019, à la MRC Jardins-de-Napierville en date du 31 janvier 2020.

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES APPARENTÉS DES MEMBRES DU  
CONSEIL ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET ADJOINTE MUNICIPALE  
DU CANTON DE HEMMINGFORD**

*Présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.*

CONSIDÉRANT QUE de nouveaux chapitres comptables adoptés par le Conseil de la comptabilité du secteur public (CCSP), sont entrées en vigueur pour les exercices financiers ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE ces nouveaux chapitres obligent les municipalités à dévoiler les transactions avec les apparentés pour les membres du conseil , la direction générale et adjointe;



CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents ainsi que la direction générale déclarent qu'aucun apparenté, c'est-à-dire : conjoint, conjointe ou enfant à charge, n'a conclu directement ou indirectement des opérations ayant des incidences financières avec la municipalité;

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE CONFIRME LE DÉPÔT des déclarations des apparentés et de remettre aux vérificateurs comptables ces documents lors de la vérification annuelle de 2019.

**2020-01-16 RENOUVELLEMENT ABONNEMENT AU SERVICE DE DIFFUSION GONET 2020**

CONSIDÉRANT QUE le Groupe de géomatique Azimut offre à la Municipalité depuis 2014, un service de diffusion des données du rôle d'évaluation et de la matrice graphique ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Lucien Bouchard,  
APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER les fonds pour l'abonnement 2020 de 2 232\$ plus taxes, ce qui inclut le module d'accès réservé, le module d'accès au cadastre à jour et son historique, le module accès public et mobile graphique, tel que prévu au budget municipal pour le service informatique de 2020.

**2020-01-17 COTISATION 2020 CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) offre à ses membres, des officiers municipaux responsables de l'application de la réglementation municipale et provinciale, des formations, ateliers et publications avec des informations nécessaires à leur travail;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Maude St-Hilaire,  
APPUYÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER le paiement de la cotisation annuelle, au montant de 380\$ plus taxes, pour l'inspectrice en bâtiment et environnement, les fonds prévus au budget municipal de 2020.

**2020-01-18 COTISATION 2020, FQM (FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS)**

CONSIDÉRANT QUE depuis de nombreuses années, la municipalité est membre de la *Fédération québécoise des municipalités*, une association qui offre plusieurs services aux municipalités rurales incluant des ateliers de formation et des services d'informations;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,  
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER le renouvellement de la cotisation de la municipalité pour l'année 2020, de 2 464.98 \$ taxes incluses, tel que prévu au budget de 2020.

**2020-01-19 ADHÉSION 2020 À LA COMAQ, CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER l'adhésion à la COMAQ et la cotisation de la municipalité pour l'année 2020, de 530\$ plus taxes pour la directrice générale, telle que prévu au budget de 2020.

**2020-01-20 ADHÉSION 2020 À TOURISME MONTÉRÉGIE**

ATTENDU QUE Tourisme Montérégie fait la promotion des événements, attraits touristiques, culturels, et patrimoniaux de la Montérégie ;

ATTENDU QUE la municipalité désire attirer des visiteurs dans notre région;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,  
APPUYÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER les frais d'adhésion à Tourisme Montérégie au montant de 430\$ plus taxes, tel que prévu dans le budget des abonnements de 2020.

**2020-01-21 APPUI FINANCIER 2020 ENTENTE, ARÉNA DE NAPIERVILLE DPJL- PATINEURS ET HOCKEYEURS**

CONSIDÉRANT QUE le Centre sportif régional groupe CSRGDPJL est un organisme à but non lucratif opérant un aréna à Napierville qui dessert la population de plusieurs municipalités incluant celle du Canton de Hemmingford;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a une entente avec le CSRGDPJL pour établir une aide financière pour l'achat de certains équipements et de travaux de rénovation;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière pour ces projets est établie pour une période de 15 ans;

CONSIDÉRANT QUE la contribution du Canton de Hemmingford pour 2020 est de 4 258.67\$, incluant la participation de 15 joueurs de hockey et 3 patineurs;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richmond Viau,  
APPUYÉ PAR le conseiller Lucien Bouchard,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER le paiement de 4 258.67\$ pour la contribution financière au CSRGDPJL tel que prévu au budget municipal pour les loisirs de 2020.

**2020-01-22 APPEL D'OFFRES PUBLIC : TRAVAUX DE PAVAGE CHEMINS LAVALLÉE , MOORE ET SHIELD.**

CONSIDÉRANT QUE pour 2020, les travaux de pavage sont prioritaires sur le chemin Lavallée, sur une distance de 3,9 km , une partie du chemin Moore (1 km) et une couche de correction sur le chemin Shield, sur 2 km ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Mineau,  
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

Que la municipalité lance un appel d'offres public, par le système électronique SEAO (système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec) ;

QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucune responsabilité ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

QUE la municipalité approuve les frais reliés à ces procédures du budget des immobilisations de la voirie de 2020. et/ou le surplus libre.

**2020-01-23 COMMANDITE 2020 FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MONTÉRÉGIE, GALA AGRISTAR**

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de l'UPA de la Montérégie organise le septième Gala des Agristars 2020, qui aura lieu le 6 avril 2020, une activité qui permettra de rendre hommage aux producteurs agricoles de la Montérégie ayant mené à bien une action valorisante pour l'agriculture, en plus de saluer les producteurs qui s'impliquent activement au sein de la Fédération;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération demande à la municipalité, une participation financière dans cette activité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Maude St-Hilaire, APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER une commandite de 500\$ du budget municipal de 2020.

**2020-01-24 APPUI FINANCIER 2020 GUIDES DE HEMMINGFORD**

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Guides de Hemmingford demande au conseil, un support financier pour 2020, pour aider à défrayer les coûts des activités pour les membres ;

CONSIDÉRANT QUE la mission de Girl Guides Of Canada – Guides du Canada, est d'encourager les filles à développer de l'assurance, de l'initiative et de la débrouillardise ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie, APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER un soutien financier de \$250 à l'Association des Guides de Hemmingford, tel que prévu dans le budget municipal 2020.

**2020-01-25 ACHAT DE DOLLARS-CARAVANE**

CONSIDÉRANT QUE dans l'optique de pérenniser la Caravane des Cultures, l'organisation propose aux municipalités de faire l'achat de dollars Caravane à distribuer à la population dans le besoin ;

CONSIDÉRANT QUE chaque dollars- Caravane représente un dollar en fruits et légumes ;

CONSIDÉRANT QUE l'initiative apportera un financement de base et permettra à de nouveaux clients de développer et soutenir une saine habitude alimentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Mineau, APPUYÉ PAR le conseiller Lucien Bouchard, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER l'achat de 200\$ dollars\_Caravane et de les offrir à l'organisme le Fonds d'urgence Hemmingford, pour distribuer aux gens dans le besoin, les fonds provenant du budget des dons de 2020.

**RAPPORTS DU SERVICE DE LA VOIRIE, DE SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE ET DU SERVICE DES INCENDIES**

**PÉRIODE DES QUESTIONS**

Un résident s'informe sur les dispositions de l'installation d'une nouvelle enseigne à la station Shell. Le maire explique que la nouvelle réglementation autorise cette installation.

**2020-01-26 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,  
APPUYER par le conseiller Pierre Mineau,  
ET RÉSOLU unanimement,

QUE la séance soit levée à 20h25.

\_\_\_\_\_  
Paul Viau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sylvie Dubuc  
Directrice générale et sec-trés

*Je, Paul Viau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS** : La directrice générale, secrétaire-trésorière confirme, que la municipalité dispose des crédits suffisants au paiement des dépenses engagées dans les résolutions précédentes, qui ont été prévues au budget municipal, ou qui seront défrayées par les résultats de l'année courante ou par une appropriation du surplus :

2020-01-04	2020-01-16	2020-01-20	2020-01-25
2020-01-12	2020-01-17	2020-01-21	
2020-01-13	2020-01-18	2020-01-23	
2020-01-14	2020-01-19	2020-01-24	